

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Assemblée Sectorielle BIO secteur » du 2 juin 2026 – version provisoire

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Bio » du 2 juin 2026 - Version provisoire
Responsable de la préparation du document	Thomas Schmit-Isabelle Monnart
Date de publication	06/07/2026
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Liste des participants

II. Résumé

L'Assemblée sectorielle Bio a débuté par la validation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la réunion précédente. Les participants ont ensuite été informés de la réorganisation en cours entre le Collège des Producteurs, l'APAQ-W et Biowallonie. Dans ce nouveau cadre, le Collège concentrera davantage ses actions sur le développement des filières et le renforcement de la création de valeur pour les producteurs.

Concernant les politiques publiques, un nouveau Plan Bio 2030 est en cours d'élaboration. Celui-ci devrait mettre davantage l'accent sur le développement de la demande en produits biologiques. Les chiffres 2025 montrent un léger recul des superficies et du nombre de producteurs bio, mais une progression de la part de marché, signe d'une reprise de la consommation après les difficultés liées au contexte international récent.

Les producteurs ont exprimé plusieurs préoccupations au sujet du futur rapprochement des structures. Ils remettent notamment en question la cotisation spécifique bio perçue par l'APAQ-W et craignent une perte d'autonomie du secteur bio dans la future gouvernance. Ils souhaitent conserver des mécanismes de consultation proches du terrain et faire entendre leur position auprès des décideurs politiques.



Les échanges ont également porté sur la promotion du bio. Si la grande distribution semble aujourd'hui ouverte à renforcer son offre de produits biologiques, les participants se sont montrés très réservés face au projet de marque « Repère fort », considéré par plusieurs producteurs comme peu pertinent et potentiellement coûteux. Ils ont souligné l'importance d'une promotion continue du bio et des produits locaux tout au long de l'année.

La seconde partie de la réunion était consacrée aux protéines végétales. Les présentations ont mis en évidence la forte dépendance européenne aux importations de soja et l'intérêt croissant pour le développement de cultures protéiques locales. Les associations céréales-protéagineux apparaissent comme une piste prometteuse, offrant des avantages agronomiques et environnementaux tout en contribuant à l'autonomie alimentaire des exploitations.

Toutefois, plusieurs obstacles demeurent : rendements variables, coûts importants liés au tri et à la logistique, manque d'harmonisation des critères de qualité et débouchés encore insuffisamment structurés. Pour y répondre, Biowallonie développe des formations, des outils techniques et encourage la mutualisation des équipements de tri et de stockage.

Les témoignages de la SCAR et de la coopérative française Biocer ont montré que le développement des protéines végétales nécessite une véritable organisation de filière, allant de la production à la transformation et à la commercialisation. Les intervenants ont souligné que la réussite du secteur dépendra autant de la structuration des marchés que des progrès agronomiques.

Enfin, les aides de la PAC et plusieurs initiatives régionales et européennes ont été présentées comme des leviers importants pour soutenir la transition protéique. Néanmoins, les producteurs ont rappelé que les aides financières seules ne suffisent pas : la stabilité des débouchés, la contractualisation et une meilleure coordination entre producteurs, transformateurs et distributeurs restent essentielles pour assurer un développement durable de la filière.

III. Approbation de l'ordre du jour et du PV de l'assemblée sectorielle précédente

L'ordre du jour ainsi que le PV de l'assemblée sectorielle du 4 novembre 2025 sont validés par l'ensemble des participants.

IV. Points d'actualité

a) Réorientation missions Collège

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle structure regroupant l'APAQ-W, le Collège des Producteurs et Biowallonie, les missions du Collège ont été re-orientées dans un souci de meilleure efficacité entre les 3 organismes. Le rôle du Collège sera renforcé sur le développement des filières en favorisant la création de valeur pour les producteurs et en facilitant le dialogue technico-économique entre acteurs. Ces missions seront notamment assurées via les commissions filières. Le Collège poursuivra sa mission



d'information et formation les professionnels et prescripteurs d'information. Pour le Bio, la commission filière sera mise en place courant 2026.

b) Elaboration Plan Bio 2030

Pour rappel, le cabinet de la Ministre Dalcq avait demandé à un cabinet de consultants une évaluation du plan bio 2030 en s'appuyant aussi sur des consultations auprès d'acteurs du secteur. A la suite, l'administration a été chargée de rédiger un nouveau plan qui sera davantage orienté vers le développement de la demande. Des propositions d'actions devraient être présentées après les vacances d'été.

c) Chiffres du bio 2025

Les superficies et le nombre de producteurs bio ont légèrement diminué en 2025 mais la part de marché du bio augmente légèrement après avoir subi une baisse au début du conflit en Ukraine. La production devrait suivre la même tendance ces prochains mois.

d) Etats généraux de la protection des cultures

À l'initiative de la Ministre Dalcq, le CRA-W a été mandaté pour organiser les Etats Généraux de la protection des cultures (EGPC) afin de faire un état des lieux des pesticides et de leurs alternatives en Wallonie. L'objectif étant de co-construire des solutions concrètes pour réduire l'usage des produits de protection des plantes (PPP). Les travaux ont eu lieu dans 9 groupes de filière réunissant producteurs, encadrants, chercheurs et centres pilotes, pour identifier des alternatives adaptées à chaque culture. Une présentation des travaux a eu lieu fin mai. La filière bio a servi d'exemple dans plusieurs alternatives proposées.

e) Prolongation du cuivre

En 2025, certaines autorisations quant à l'utilisation du cuivre en agriculture bio devaient être renouvelées, mais n'avaient pas reçu l'aval au niveau fédéral. En fin de compte, elles ont été reconduites avec des conditions d'application renforcées. Celles-ci posent des problèmes à des filières comme la viticulture.

f) Semaine du bio/projet européen

La semaine du bio va démarrer dans 1 semaine. L'APAQ-W a décroché un subside européen pour augmenter les moyens de promotion du Bio en collaboration avec la Flandre. Pour 2026, le budget estimé est de 700.000 euros dont 200.000 euros provenant de l'Europe.

Les producteurs présents à l'assemblée remettent en question la cotisation spécifique bio qui leur est imposée par l'APAQ-W, car ils estiment qu'elle ne sert pas à promouvoir leurs propres produits. De plus le rapprochement annoncé des 3 structures (APAQ-W, Biowallonie et le Collège) leur fait craindre une gestion du pouvoir décisionnel par le C.A de l'APAQ-W. Les producteurs Bio souhaitent une gestion autonome du Bio. La Ministre Dalcq a fait savoir que la cotisation Bio pourrait être revue dans le cadre de la nouvelle structure. Les producteurs estiment que le cabinet Dalcq détricote les missions du Collège et demandent que la nouvelle structure poursuive des consultations auprès des producteurs comme c'est le cas au Collège actuellement.



Les producteurs présents demandent quelle est leur marge de manœuvre pour faire remonter leur avis sur la question des cotisations Bio. Comme il n'y a plus de comité de concertation de promotion, Thomas propose de rédiger une note en concertation avec les représentants du secteur pour exposer leurs griefs et de la transmettre aux représentants du C.A du Collège qui assistent aux réunions du Cabinet Dalcq.

g) Comeos-3 régions

Des réunions sont menées avec Comeos, la fédération de la grande distribution, mais aussi avec un groupe de travail composé des 3 régions (Bruxelloise, Wallonne, Flamande). Ce qu'il faut retenir c'est que la grande distribution est ouverte au secteur bio donc il y a une place à prendre.

h) Repère fort

Des rencontres sont organisées par le Cabinet Dalcq avec des acteurs des différentes filières pour leur présenter le concept du Repère fort et récolter les avis. Il est à noter que cette marque serait gérée par la nouvelle structure et qu'il y aurait une déclinaison pour le bio. Les producteurs Bio présents à l'assemblée ne sont pas intéressés par ce repère fort, ils estiment que c'est un gaspillage d'argent public et souhaitent continuer à vendre leurs produits de manière autonome. Ils souhaiteraient en faire part à la Ministre prenant notamment l'exemple récent de « Ferme and Boeren, dont le concept n'a pas fonctionné. Ils ajoutent que si la grande distribution n'est pas obligée de placer cette marque dans leurs rayons, cela est voué à l'échec. Quant aux petites enseignes de distribution, elles préfèrent mettre en rayon les produits locaux à proximité de leur magasin.

Enfin concernant la promotion des produits locaux, les producteurs suggèrent que celle-ci soit faite toute l'année et pas à certains moments spécifiques.

V. Protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale : état des lieux et perspectives de marché

a. Présentation générale : la protéine végétale, repères politiques, économiques et techniques par Thomas Schmit (Collège des Producteurs) et Céline Berger (Biowallonie) (présentation en annexe)

En guise d'introduction, Thomas présente les chiffres en termes de production et consommation de légumineuses à graines sur le plan mondial, européen et wallon ainsi que les tendances de consommation et les % d'autonomie. Sur le **plan de la production**, nous sommes fort dépendants des USA et du Brésil surtout concernant le soja. C'est pourquoi des aides PAC sont proposées pour produire davantage de soja en Europe. Sur le **plan de la consommation**, celle-ci est plutôt destinée à l'alimentation animale en Wallonie. Quant aux **tendances du marché**, les alternatives végétales progressent légèrement sur base d'un glissement des consommateurs de viande au profit du végétal.



La présentation se poursuit par un exposé de Céline sur 2 projets (SymBiose et AssoBio) menés sur des associations de cultures bio céréales-protéagineux . Ces associations présentent plusieurs intérêts tant sur le plan agronomique qu'alimentaire tant en Food qu'en Feed.

Un état des lieux de la filière a été réalisé en 2025 en Wallonie, il s'avère que les cultures associées représentent 30% des surfaces de grandes cultures bio, et sont présentes dans 1/3 des fermes bio mais majoritairement sur des petites surfaces.

Les associations céréales-protéagineux présentent quand même certains freins :

- le tri est assez conséquent et onéreux selon que l'on s'adresse au food ou au feed,
- le rendement est assez variable tant en conventionnel qu'en bio (petites surfaces -> petits volumes -> plus de contraintes logistiques -> plus de coûts-> rentabilité variable).
- les critères selon que la destination finale est feed ou food ne sont pas assez connus des producteurs (besoin d'harmonisation de ces critères et avoir des outils d'échantillonnage adaptés)

Le projet Walprod qui portait sur le conventionnel a abouti aux mêmes conclusions tant sur la variabilité des rendements que sur les problèmes logistiques et la demande à stimuler.

Face à ce constat, Biowallonie a travaillé sur quelques pistes de solution:

- **Sur le plan agronomique** : cultiver en association peut assurer une meilleure stabilité des rendements (des formations sont proposées sur le réglage des moissonneuses, sur le triage, sur les différentes techniques d'associations + conseils sur fauchage andénage...). Des fiches techniques incluant des bilans financiers ont été rédigées (avec les informations sur les aides, les coûts de production...)
- **Sur le plan logistique** : il faut davantage mutualiser les équipements, une cartographie des trieurs wallons a été réalisée
- **Sur le plan de la Filière** : besoin d'un label, ou d'une charte pour connaître les paramètres en food et feed (critères boulanger, de nettoyage et d'impuretés)

Une suite sera donnée au projet AssoBio avec un protocole mieux standardisé pour l'échantillonnage. Pour le consommateur, il est nécessaire de développer de nouvelles formes de valorisation de protéagineux, l'exemple de Graines de Curieux est cité car ils travaillent à différents niveaux de la filière de la production à la commercialisation, en implantant de nouveaux produits pour créer de la demande et faire rentrer de nouveaux producteurs dans la filière. Pour le feed, un éleveur de porcs teste des associations de cultures et donne de la féverole à ses porcs. Cela lui permet de diminuer l'achat d'intrants et cela a aussi un impact positif sur le sevrage de ses porcelets.

En conclusion, le développement des protéines végétales dans la filière bio et conventionnelle doit se faire en concertation avec les producteurs, chercheurs, acteurs de la filière.

A la suite de la présentation, les questions suivantes sont posées :

Au niveau commercialisation, y a-t-il vraiment une demande de produire ses matières premières au niveau local ? Il faut demander aux transformateurs d'alimentation animale. Si on a des associations de



cultures mais qu'elles ne sont pas triées, il n'y a aucune demande. Pour les ruminants, il y a souvent une production de protéagineux en pure ou en associés pour l'autonomie alimentaire mais pour le reste ce sont des produits importés. Un des transformateurs présents répond qu'ils sont demandeurs de féverole ou de pois mais ils sont aussi demandeurs de céréales simples telles que le maïs car il n'est pas produit en suffisance sur le territoire wallon. Pour les monogastriques, on utilise un peu de pois pour l'alimentation des porcs ou de la volaille mais les portions sont quand même minimales. En volaille, certains ajoutent dans l'alimentation du tourteau ou de la luzerne mais cela reste à une petite échelle. Il ne faut pas monter trop haut non plus en taux de protéine. Pour la féverole, le profil des acides aminés n'est pas bon et plus on va sur du 100% bio plus on retire des sources concentrées de protéines et la possibilité d'équilibrer les rations au niveau des acides aminés.

Ne peut-on pas remplacer le 1/3 de soja dans l'alimentation animale par du pois ou de la féverole ? Pas à 100% à cause du mauvais profil en acides aminés.

Comment mettre plus d'intrants belges/wallons dans la composition alimentaire des volailles ? Si on pouvait déjà avoir du maïs ou du blé et un petit peu de féverole, ce serait déjà bien.

Y a-t-il eu des études menées sur la luzerne ? Ce n'est pas une bonne piste, la France l'a produit dans le passé, ils coupaient de la luzerne au printemps et ils faisaient des concentrés protéiques mais les volumes étaient variables d'une année à l'autre selon la vitesse de croissance de la luzerne au printemps.

Un problème rencontré est le choix variétal dans les mélanges car parfois selon les cultures choisies elles n'arrivent pas à maturité au même moment (ex : le pois arrive plus vite en grains). Des essais ont été menés avec un pois « HR » qui arrive à maturité au même moment que la céréale mais les essais n'ont pas été concluants par rapport à l'aspect climatique au moment du semis, les résultats n'étaient pas comparables d'une année à l'autre. L'autre problématique est qu'il n'y a pas de distributeur bio pour le pois « HR ».

Est-il possible d'avoir une cartographie des séchoirs aussi ? La demande sera transmise à Biowallonie

b. Les protéines végétales pour l'alimentation animale : l'expérience de la SCAR en Wallonie (par Julien Schils – SCAR) (présentation en annexe)

La SCAR est une coopérative existant depuis 125 ans composée de 2500 coopérateurs bio et conventionnel appartenant à plusieurs spéculations. Ils disposent de 3 départements : 1) fabrication et distribution d'aliments composés pour le bétail, 2) fabrication d'aliments pour le hobby, 3) carburant. Ils possèdent 4 usines de fabrication d'aliments qui représentaient en 2025, 7500 tonnes dont 30-35% du bio. Les matières premières bio disponibles sont : les déshydratés (tourteau, luzerne), les céréales (froment, maïs, avoine, triticale...), les protéagineux (pois et féverolles), les tourteaux (lin, colza, tournesol...) et les coproduits.

En 2025, la récolte était majoritairement composée de céréales bio (85%), suivie des protéagineux tandis qu'au niveau de la consommation, c'étaient surtout les céréales suivies des tourteaux. Au niveau des protéines récoltées, 62% sont de la féverole, 35% le pois.

Julien présente les **différents freins** quant à l'utilisation des protéines végétales dans l'alimentation animale :

1) la qualité : cela va avoir un impact selon qu'on nourrit un ruminant ou un mono gastrique. Chez le ruminant, on peut lui apporter toute sorte de protéines, elles seront dégradées par leur rumen. Chez un mono-gastrique, ils ne synthétisent pas tout donc il faut que l'apport en protéines soit ciblé et réponde à des besoins précis en acides aminés sinon l'organisme ne pourra pas utiliser le reste de la protéine pour construire



du muscle ou produire des œufs/du lait. Actuellement, la meilleure protéine qui combine concentration et profil acide aminé pour les mono-gastriques c'est le tourteau de soja.

2) **les facteurs antinutritionnels** : certaines variétés de protéines végétales ont des facteurs antinutritionnels qui limitent la digestion des protéines (ex : soja, féverolle, colza) donc il faut être attentif au choix variétal.

3) **les contraintes techniques et logistiques** : pour faire un tourteau il faut faire des graines, les trier, les sécher puis vient l'étape de trituration et récupération du tourteau. La chaîne est longue et nécessite du travail sur la matière et du transport. Pour les cultures associées, quand on calcule une ration, on doit savoir ce que l'on met dedans et bien qualifier les matières premières qu'on utilise donc si on reçoit des mélanges c'est impossible à faire

Les **opportunités et perspectives de développement** sont ensuite abordées. A l'heure actuelle, on est dépendant du tourteau de soja qui vient parfois de loin. Il faut augmenter l'autonomie protéique mais cela n'est possible qu'en partenariat avec des filières intéressées. Donc il y a lieu de construire des filières pour trouver des solutions mais aussi améliorer la communication avec les cultivateurs pour les orienter sur des choix variétaux ou il y a une demande.

A la suite de l'exposé, les questions suivantes sont soulevées :

Quel est l'intérêt de cultiver l'avoine nue ? C'est plus riche en protéine mais il y a des différences de taux entre les analyses faites et ce que l'on trouve dans la littérature. Quand on analyse la semence le taux en protéine est plus haut que lorsqu'on analyse la production finale. C'est une piste à développer.

Est-ce que la Scar conseille des variétés particulières en féverolle ? Actuellement pas. Mais maintenant ils sont à 100% d'approvisionnement en Wallonie, s'ils récoltent plus à terme ils risquent d'arriver à saturation donc il faut chercher des variétés qui ont peu de facteurs antinutritionnels ou alors il faut les travailler différemment (ex : les décortiquer). Si on décortique la féverolle, elle a un meilleur taux de protéines mais c'est un processus qui ne se fait pas pour l'instant car cela nécessite des investissements en matériel et cela doit valoir la peine. Pour l'instant il n'y a que le soja qui a le meilleur profil en acides aminés ainsi que le meilleur taux de protéines.

Comment communiquent-ils les choix variétaux vers les cultivateurs ? Il faut discuter en direct avec eux et la Scar doit encore améliorer cela. Il faut trouver des variétés qui combinent les intérêts de tous (rendement, débouchés...)

Est-ce que vous fournissez des semences ? Oui mais ce n'est pas l'activité principale. Les producteurs présents disent que c'est aussi un facteur limitant de trouver des semences.

Quand on parle de construire des filières, c'est un regroupement de combien d'agriculteurs ? C'est surtout calculé en tonnes. La Scar doit travailler avec des camions complets de 25 à 30 T de matières

Quel est l'état des perspectives en feed Bio ? Il y a eu un courant de décertification dans le lait et la volaille. Les volumes en bio ont baissé. En 2025, il y a eu trop d'avoine bio donc cela ne valait pas grand-chose. C'est pour cela que c'est important de se concerter avec les producteurs avant de semer.

Ont-ils besoin d'aide pour communiquer vers les producteurs ? Ils font cela en interne quand il y a trop, ils le communiquent aux producteurs mais quand la moisson démarre cela va vite et comme il y a beaucoup de dépôts, ils peuvent vite arriver à saturation.



Ne peut-on pas faire de l'avoine pour le food ? La Scar ne fait que pour le feed sauf si c'est vraiment qualitatif alors ils peuvent revendre pour le food. Le problème est que la majorité des dépôts en Wallonie sont destinés au feed donc si on veut vendre pour du food il faudrait stocker séparément, faire des analyses et voir s'il y a un marché.

Quelle est la tendance de récolte pour les protéagineux ? En 2025, ils en ont reçu plus car il y avait une demande mais il n'y a pas d'intérêt à en avoir plus car on ne sait pas les utiliser en mono gastrique et le volume en ruminant reste stable. En 2026 ce sera équivalent à 2025.

c. Les protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale: l'expérience de la coopérative BIOCER en France (par Cyril Quandalle de Biocer)

Biocer est une coopérative Bio créée il y a plus de 30 ans regroupant 250 fermes localisées sur le Nord Ouest de la France. Ils cultivent plus de 30 espèces et 8 associations (ex : blé dur-féverole, blé dur-pois, lentille-cameline, lentille-seigle/épeautre, pois avec du blé, de l'orge du triticale et de la féverole avec blé et triticale). Ils collectent 25.000 tonnes de céréales, oléagineux et légumineuses sèches et 20 à 25% de ces produits sont transformés ce qui représente 50% de leur C.A.

Concernant la collecte, ils disposent de 4 silos, 3 de grande capacité (14.000 tonnes) et 1 silo dédié au bio et cultures associées qui permet de trier finement et de conditionner jusqu'au produit fini. Ils proposent des activités de conseil, collecte et stockage ce qui leur permet de maîtriser toute la filière de A à Z. Ils disposent aussi d'une meunerie et d'un fournil et proposent des produits conditionnés auprès de GMS et magasins spécialisés. Leurs agriculteurs sont aussi stockeurs, ce qui permet d'augmenter leur capacité de stockage.

Au niveau des légumineuses cultivées : la part de production de lentilles est importante (+/-500 hectares), leur prix est stable surtout quand elles sont conditionnées en sachets (moins de variation qu'en vrac) mais elles sont associées à une céréale car les rendements sont variables. Le pois chiche représente 50 hectares, son prix est aussi stable. Les haricots secs nécessitent beaucoup de main d'œuvre mais sa demande augmente, il en est de même pour la culture du pois. Le soja (40 hectares) trouve surtout des débouchés dans l'alimentation animale. Enfin la féverole (250 hectares) est associée à une céréale, son rendement est bon mais il y a peu de débouchés en alimentation humaine.

Concernant les **opportunités de marché et les tendances**, la demande se porte sur les lentilles de couleur, le pois chiche, soja, haricot sec, pois protéagineux jaune. Pour la féverole, le marché est bouché. Leurs produits s'adressent à des magasins spécialisés en produits bio qui sont partenaires de la coopérative, ce qui a permis d'augmenter leur C.A de 6.6%. Ils proposent un prix stable à leurs producteurs grâce à leur capacité d'aller jusqu'au produit fini.

Suite à la présentation, les questions suivantes sont soulevées :

Pour les haricots secs, qu'est ce qui pose problème pour la récolte ? La récolte ne peut se faire avec une moissonneuse car les gousses sont au ras du sol et comme la plante est verte au moment de la récolte, du jus se mélange au grain et cela les tache.



Comment ont-ils géré quand le bio a subi une baisse de marché ? Est-ce que le mélange de productions différentes a permis d'aider, est ce que des productions ont été revues à la baisse au profit d'autres ?

Biocer est la seule coopérative bio du Nord de la France, ils ont subi une période compliquée durant 2 ans ou il a fallu mieux piloter l'emblavement afin de s'assurer des débouchés. Ils ont perdu des adhérents et ils ont revu leur stratégie en mettant en place une activité de conseils.

Comment sont conçus les 3 grands silos ? Ils permettent de faire un stockage à plat en grandes cellules donc ils sont destinés surtout aux grandes productions tandis que les protéagineux vont surtout partir vers le 4^{ième} silo.

Par rapport aux besoins de chaleur de certaines cultures, est ce qu'ils vont conseiller une culture plutôt qu'une autre selon la région ou on cultive? Oui les conseils sont donnés en fonction du terroir. Par exemple, le soja ou le pois chiche devront être cultivés dans une région plus chaude.

VI. Initiatives en cours, PAC et encadrement en Wallonie – Réseau Wallon PAC (par Vincent Pautré- Collège des Producteurs)

La présentation porte sur les aides PAC pour actionner les leviers d'actions afin d'augmenter la production de protéines végétales en Wallonie et au sein de l'UE ainsi que les différentes initiatives pour favoriser cette transition.

Au niveau soutien couplé pour les protéines végétales, l'aide varie en fonction du nombre de demandes avec des seuils min et max fixés. Elles peuvent être majorées si on est en conversion bio et additionnées des éco-régimes à condition que la protéine végétale soit prédominante notamment dans le cas de cultures associées. On peut atteindre ainsi un total d'aides entre 620 et 637 euros à l'hectare pour le bio en conversion et 570 à 637 en bio (maintien). En Europe, la tendance va vers des soutiens cumulés atteignant les 600 euros l'hectare.

Plusieurs initiatives sont mises en place pour accélérer la transition vers les protéines végétales soit sur le plan régional ou européen. Parmi celles-ci, on peut citer : 1) le projet Protewin (CRA-W) qui a permis d'identifier 140 barrières au développement de cette filière 2) des visites et activités de réseautage organisées dans les usines de transformation et industries 3) Des concertations avec les 5 grandes chaînes de magasins en Belgique pour augmenter la durabilité notamment via le bio, le local et les protéines végétales 5) La mise en place par la chaîne de magasins Jumbo d'un traceur afin d'évaluer le ratio protéines animales/végétales contenues dans les ingrédients des produits mis en vente et discuter avec leurs fournisseurs la possibilité de remplacement pour plus de protéines végétales 4) un projet européen Pro Feed pour augmenter les protéines végétales dans l'alimentation animale.

Le Collège des producteurs ainsi que d'autres organisations ont signé un position paper afin de proposer des recommandations nationales pour la transition protéique auprès des agriculteurs et des industries de transformation mais aussi pour tendre vers une consommation équilibrée et opérer un suivi via un observatoire des protéines.

A la suite de la présentation, les questions suivantes sont soulevées :



Est-ce que Manger Demain ou d'autres acteurs ont un plan au niveau des cantines pour le développement des protéines végétales? Dans le cadre du coup de pouce pour l'approvisionnement bio et local, il y a 95% de demandes en légumes bio. Pour réduire les volumes de viande, et tenir le budget, les cantines commencent à intégrer une part de légumineuses dans l'alimentation

Est-ce que les producteurs estiment que les aides sont suffisantes pour se lancer dans la protéine végétale malgré les freins? Il faut qu'il y ait une vraie demande de marché, les aides ne suffisent pas. Elles sont un incitant pour semer des protéagineux mais il y a besoin d'une stabilité dans les aides car celles-ci varient d'une année à l'autre selon le nombre de demandes. De plus, les producteurs seraient plus sécurisés par les contrats, ce serait une sécurité de valorisation.

Est-ce qu'il y a des contrats sur les protéines? Ce n'est pas la majorité des cas.



Liste des participants

BEN ABDALLAH	Fériel
BERGER	Celine
COLLIENNE	Daniel
DEVILLERS	Caroline
DUCACHET	Sonia
DUERINCKX	Alexandre
FASTRE	Guillaume
FLAMAND	Alexandre
JACQUES	Dominique
JAMART	Laurent
KEPPENS	Chris
LISART	Robert
MERNIER	Bernard
MICHEL	Merry
NIEUS	Clément
PIERRET	Pierre Yves
SCHILS	Julien